



3210000 Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments

Prime de fin d'année	1
Pécule de vacances	1
Chèques-repas – prime annuelle	1
Eco-chèques	2
Travail du samedi	2
Dimanches et jours fériés.....	2
Prestations dehors des prestations normales	2
Frais de transport.....	2
Vêtements de travail	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de
consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans
cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 2, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Pécule de vacances

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 5, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Chèques-repas – prime annuelle

CCT du 9 novembre 2015 (131.186)

***Octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel pour 2015 –
2016***

Tous les articles.

Date de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.



CCT du 24 octobre 2017 (143.032)

Accord sectoriel pour 2017 – 2018

Champ d'application, art. A point 1 § 3 et l'art. J.

Date de validité : à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Eco-chèques

CCT du 8 juillet 2009 (95.390)

Eco-chèques

Art. 1 au 10, 13, 14 et 15.

Date de validité : 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Travail du samedi

CCT du 6 février 2014 (120.821)

Travail du samedi

Tous les articles.

Date de validité : 1^{er} décembre 2013 pour une durée indéterminée.

Dimanches et jours fériés

CCT du 29 juin 1999 (51.847)

Travail du dimanche et des jours fériés

Art. 1, 2, 6, 7, 8 et 10.

Date de validité : 1^{er} juillet 1999 pour une durée indéterminée.

Prestations dehors des prestations normales

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 4, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 24 octobre 2017 (143.029)

Remboursement des frais de transport des travailleurs

Art. 1 au 5, 7 au 17.

Date de validité : 1^{er} février 2017 pour une durée indéterminée.



Vêtements de travail

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 7, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.